

Lutte contre le frelon asiatique

Une participation financière de la Ville pour la destruction d'un nid

Le frelon asiatique est arrivé en 2012 dans le département de l'Orne. Espèce invasive, elle présente un risque réel pour l'apiculture française et pour la biodiversité. Sa capacité de dispersion est remarquable.



Les risques liés au frelon asiatique sont multiples :

- Risques de piqûres
- Atteinte forte sur la biodiversité : prédation de nombreux insectes locaux
- Risques pour l'apiculture : ruches attaquées, abeilles décimées, production de miel fortement compromise
- Risques agricoles : réduction de la pollinisation, dégâts sur les fruits...

Afin de préserver la biodiversité sur son territoire, la Ville d'Alençon soutient la lutte contre le frelon asiatique.

À ce titre, tout habitant d'Alençon ou syndic de copropriété qui fera appel à une **entreprise de désinsectisation agréée**, pourra, sur demande écrite, bénéficier d'une **participation financière de la Ville pour la destruction d'un nid**. Cette participation s'élèvera à hauteur de 50 % du coût TTC (avec un plafond allant de 75 à 200 € selon les conditions d'intervention).

Les documents à fournir pour cette demande de subvention sont les suivants : une facture acquittée, l'agrément de l'entreprise, une photo de l'intervention, un RIB.

Pour toutes questions générales sur la destruction des frelons asiatiques : renseignements auprès du GDS de l'Orne

02 33 80 38 38 - gdsco@gdsco.fr



Pour toutes questions concernant la mise en œuvre de la subvention : renseignements auprès du Service Développement Durable de la Ville d'Alençon

02 33 32 41 07

Un dépliant informatif est également disponible sur le site www.alencon.fr (rubrique Mon cadre de vie / Développement durable)